



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Meurthe-et-Moselle

Service du 1<sup>er</sup> degré

Nancy, le 19/10/23

**Pôle interdépartemental  
de gestion individuelle des enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré public**

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

Départements de  
Meurthe-et-Moselle,  
Meuse,  
Vosges

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
de Meurthe-et-Moselle,  
de Meuse, et des Vosges

9 rue des Brice  
Rond-point Marguerite de Lorraine  
C.O. n°30013  
54035 Nancy Cedex

**Réponse obligatoire pour le 10 décembre 2023**

Concerne tous les agents ayant au moins un enfant à charge.

**Objet : Contrôle des conditions de versement du supplément familial de traitement (SFT) – année scolaire 2023-2024**

Les conditions de maintien du supplément familial de traitement (SFT) sont soumises annuellement au contrôle de mes services concernant notamment, la situation familiale, la charge effective des enfants, la production d'un certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans, la non perception d'un avantage de même nature par l'autre parent agent public.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir inviter les personnels placés sous votre autorité qui perçoivent le SFT à compléter le formulaire dématérialisé de contrôle des conditions de versement du SFT sur le Portail Agent **COLIBRIS** et y joindre les pièces justificatives nécessaires à l'examen de leur situation, **avant le 10 décembre 2023**, délai de rigueur.

En l'absence de réponse de la part des personnels bénéficiaires, le **versement du SFT sera suspendu sur paye de février 2024** avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Je vous rappelle que toute modification dans la situation familiale des intéressés (naissance, mariage, divorce, ...), dans la situation professionnelle de leur conjoint ou dans la situation de leurs enfants de plus de 16 ans, doit être systématiquement et immédiatement portée à la connaissance du service gestionnaire chargé de la gestion du dossier individuel des intéressés.

De même, toute déclaration erronée fera l'objet d'une reprise du SFT **avec effet rétroactif**.

Pour rappel, l'accès à **Colibris** s'effectue via le portail ARENA -> Enquêtes et Pilotage -> Pilotage académique -> **Colibris – Portail des démarches** ou via :  
<https://portail-nancy-metz.colibris.education.gouv.fr>

**Se connecter** pour accéder au portail.

  
 ministère  
 éducation  
 nationale  
  
 République Française

Recherche



-  Scolarité du 1er degré
-  Scolarité du 2nd degré
-  Examens et concours
-  Gestion des personnels
-  Gestion de la Paie
-  Administration financière et comptable
-  Enquêtes et Pilotage

## ARENA - Accédez à vos applications

Gérer mes favoris Déconnexion

Bienvenue Mme Chloe COLLIN

Première connexion à l'application

 Message de votre Académie

**AGESH** : maintenance évolutive (dont enquête 3-12) mardi 17/10 de 9h à 11h  
**LIEN** : maintenance mercredi 11/10 de 15h à 16h  
 GECCO AMIA, RSP, KHEPHREN: maintenance mercredi 11/10 de 9h-10h, 12h-15h

### Aide au pilotage et à l'auto-évaluation

Archipel  
 APAE pour le 2nd degré  
 APAE pour le 2nd degré

### Pilotage académique

EduConnect - MétéoStats  
 Colibris - Portail des démarches  
 Sites pédagogiques  
 Pilotage par les enquêtes  
 Sondage Express

### BO

BO WEBI : Accès à BO BI4 Académique

### BO PIAD

BOXI PIAD

### Pilotage Etablissements

Programme pHARe

### Prévention

Document unique d'évaluation des risques professionnels et Programme  
 annuel de Prévention (DUERP-PAP)  
 Document unique d'évaluation des risques professionnels et Programme  
 annuel de Prévention (DUERP-PAP)  
 Document unique d'évaluation des risques professionnels et Programme  
 annuel de Prévention (DUERP-PAP)

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur,  
 Pour le Directeur Académique des  
 Services de l'Education Nationale  
 de Meurthe-et-Moselle,  
 Et par délégation,  
 Le secrétaire général,

SIGNÉ

François NOEL